Conseil d'arrondissement de Paris 20e - 19 Mai 2021

Vœu relatif à l'affichage libre à Paris et dans le 20e

Déposé par Antoine Alibert, Lila Djellali et l'ensemble des élue·s du Groupe Écologiste de Paris 20e et Sylvain Indjic et l'ensemble des élue·s Génération.s

Considérant l'obligation d'installation de panneaux d'affichage libre et d'opinions qui découle de l'art L581-13 du code de l'environnement,

Considérant que la surface minimale d'affichage d'opinion et de publicité relative aux activités des associations sans but lucratif telle que définie par l'art R581-2 du code de l'environnement devrait être pour le 20^e arrondissement d'environ 112 m2,

Considérant que les listes de panneaux consultables en ligne sur l'opendata de la Ville de Paris ne semblent pas parfaitement à jour, notamment sur la présence de vitres,

Considérant le recours trop important à l'affichage sauvage, avec les pollutions que cela entraîne et le travail supplémentaire pour les agents des services de la propreté de la Ville,

Considérant que cela indique un besoin pour des surfaces réservées à l'affichage libre,

Considérant l'existence de panneaux dédiés à l'affichage associatif, sous verre, en trop faible nombre et unanimement considérés comme trop difficile d'accès par le monde associatif et qui ne sauraient être considérés comme d'affichage libre,

Considérant la nécessité à permettre le relai d'initiatives de solidarité dans nos quartiers, notamment à l'aune de la crise sanitaire et sociale que nous vivons,

Considérant la volonté de la Ville de Paris en matière de démocratie participative et citoyenne et l'importance pour notre démocratie de permettre l'expression publique des idées et des opinion, l'impact positif de l'installation de nouveaux panneaux, libres d'accès,

Considérant l'existence d'un service d'affichage numérique pour les associations,

Sur proposition d'Antoine Alibert, Lila Djellali et de l'ensemble des élu.e.s du groupe écologiste de Paris 20^e et Sylvai Indjic et l'ensemble des élu.es Génération.s, le conseil d'arrondissement demande :

- Qu'un recensement des panneaux sous vitre et des panneaux d'affichage libre soit effectué dans l'arrondissement
- Qu'une carte indiquant la localisation de ces deux catégories de panneaux soit publiée sur le fronton de la Mairie et accessible sur les médias digitaux d'information de la Mairie et des conseils de quartiers,
- S'il apparaissait un manquement en terme de surface d'affichage libre (c'est-à-dire la surface des panneaux qui ne sont pas sous vitre), qu'en conformité avec la loi, soient installé dans l'arrondissement un réseau supplémentaire de panneaux, libre d'accès, dédiés au tissu associatif et engagé,
- Que ces panneaux soient entretenus par les services de propreté de la Ville de Paris et que les moyens nécessaires pour ce faire leur soient octroyés,

- Qu'une charte d'utilisation soit élaborée et apposée, mentionnant notamment l'interdiction de toute affichage à caractère haineux ou discriminatoire ainsi que la nécessité d'en faire un usage propre et régulé,
- Que le tissu associatif et engagé de l'arrondissement soit associé, via les conseils de quartier et la MVAC, à l'implantation et la mise en œuvre de ces panneaux.